

# Agence Hauts-de-France 2020 2040

Programme d'accompagnement régional  
en faveur de la prévention des déchets ménagers

## ATELIER Tarification incitative (2/4)

LAON

Jeudi 15 décembre 2022



Région  
Hauts-de-France



Région  
Hauts-de-France

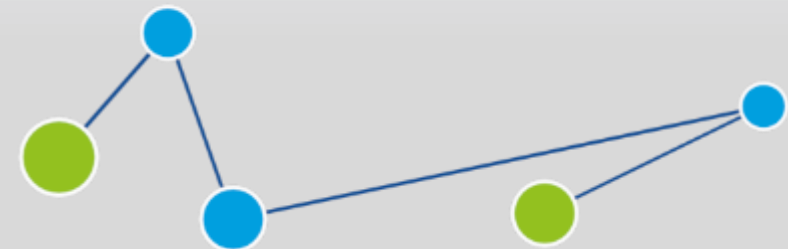
**Hauts-de-France**



**Accueil**

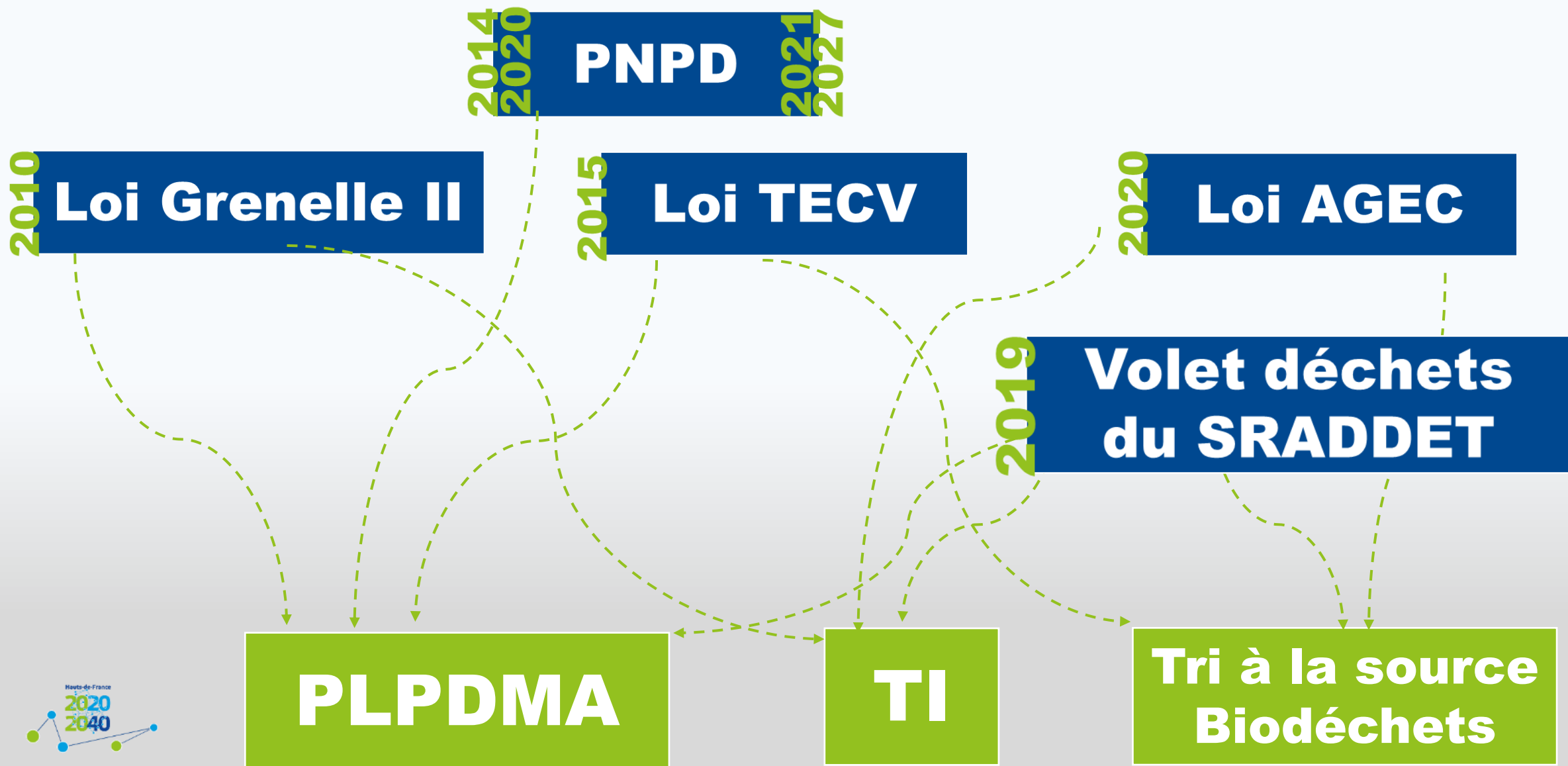
**Jean Michel FOUQUET**

**Chargé de Mission DMA**



# Bienvenue

## Déchets ménagers : Êtes-vous prêts pour 2025 ?



# 12 ateliers thématiques, 3 visites, une conférence de clôture

3 thématiques **PLPDMA** **TI** **Tri à la source Biodéchets**

DATE	06/10/22	15/11/22	01/12/22	15/12/22	12/01/23	19/01/23	02/02/23
LIEU	Amiens	Cambrai	St Omer	Laon	Arras	Beauvais	Aire cantilienne
Matin	A1 Biodéchets		A2 PLPDMA	A3 PLPDMA	A3 TI	A4 PLPDMA	A4 Biodéchets
Après midi	A1 TI	A1 PLPDMA	A2 Biodéchets	A2 TI	A3 Biodéchets	A4 TI	Visite tech Biodéchets

DATE	09/03/23	16/03/23	28/03/23	31/03/2022
LIEU	A confirmer	ROUBAIX	Visioconférence	SYMEVAD, Evin Malmaison
Matin	Visite technique Biodéchets CUD	Roubaix Zéro déchet et Economie circulaire	Enjeux d'une approche transversale de la prévention des DMA	Visite du site (pavillon de la communication, Ressourcerie, jardin pédagogique, présentation du module « commune en route vers le zéro déchet »
Après midi				

# Le programme sur les ateliers – Tarification incitative

- **Animation de l'atelier par Sébastien DESPLANQUES (V2R)**

## Quatre demi journée prévues

1. La Tarification Incitative, de la précollecte à la collecte
2. La Tarification Incitative, Quels résultats attendus ?
3. La Tarification Incitative, ils l'ont fait!
4. Mise en place de la Tarification Incitative, à vous de jouer!



Région  
Hauts-de-France

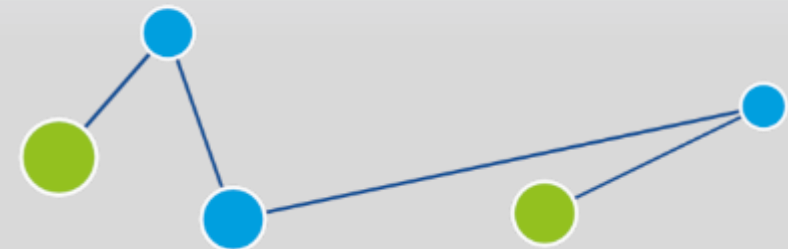
**Hauts-de-France**



**Le programme de l'atelier**

**Sébastien DESPLANQUES**

V2R



# La Tarification Incitative, Quels résultats attendus ?

## 1. La Tarification Incitative, Quels résultats attendus – 60’

par Sabine HALTEBOURG, Directrice Régionale Région Nord Ile de France de Citéo et Théo BESANCON, Chef de projet collecte Nationale de Citéo

**PAUSE – 15’**

## 2. Retours d’expérience de collectivités investies depuis plusieurs années dans Tarification Incitative – 90 ’

1. Nathalie BLOT – Communauté de Communes du Val de Somme– Directrice Générale des Services
2. Monsieur PLATEAUX – Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne – Vice-Président en charge de l’Environnement accompagné d’Emilie Morvan – Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne – Chargée de mission



Région  
Hauts-de-France

60 ‘

**Hauts-de-France**

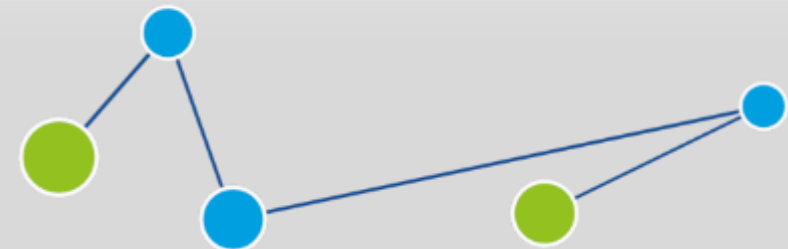


**Sabine HALTEBOURG,**

Directrice Régionale Région Nord Ile de France de Citéo

**Théo BESANCON,**

Chef de projet collecte Nationale de Citéo





# La tarification incitative, quels résultats attendus?

15/12/2022 - SIRTOM DU LAONNOIS



CITEO

Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.



**01**

État des lieux

**02**

Quels bénéfices

**03**

Idées reçues

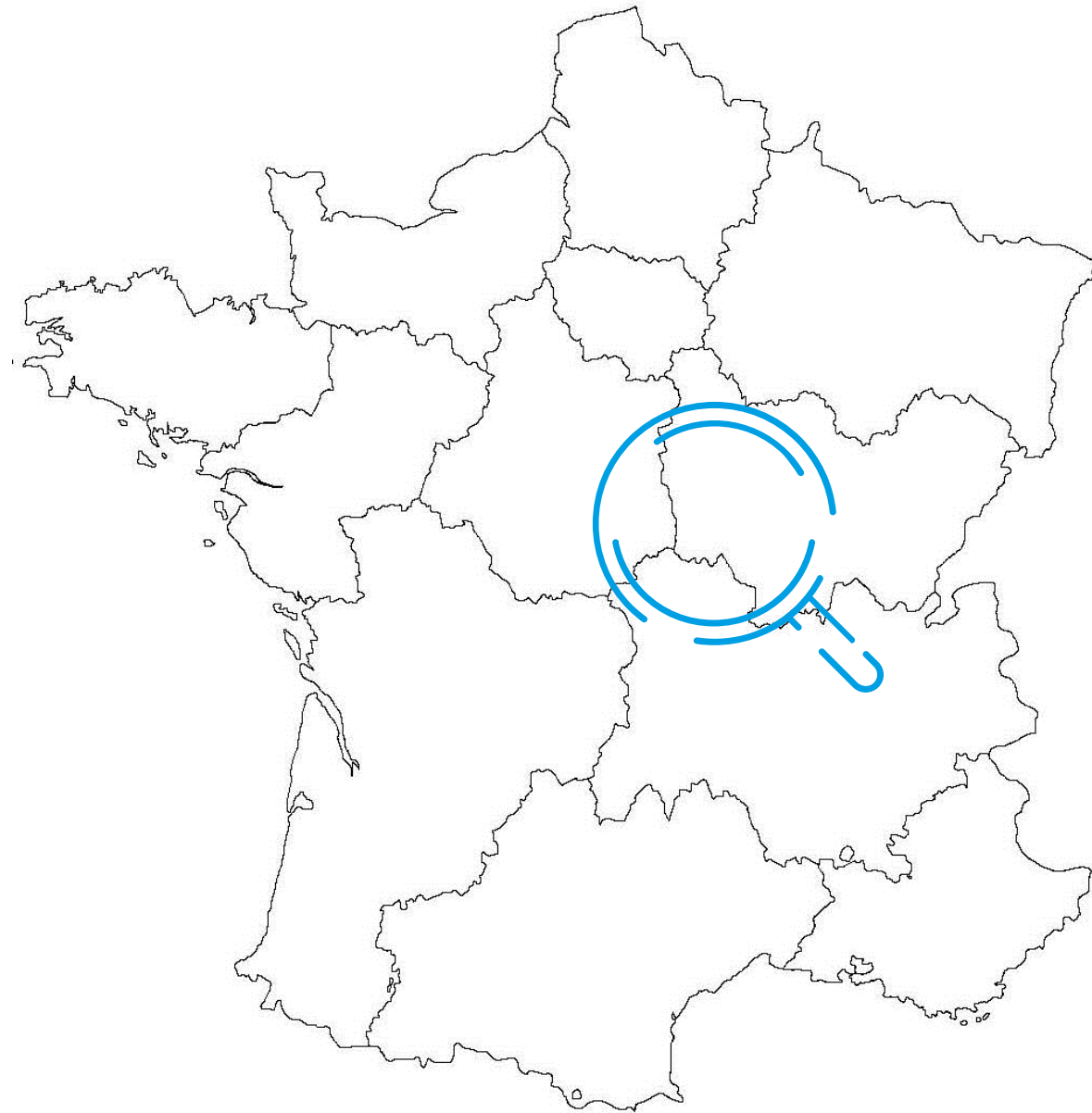
**04**

Capitaliser sur les  
retours d'expérience

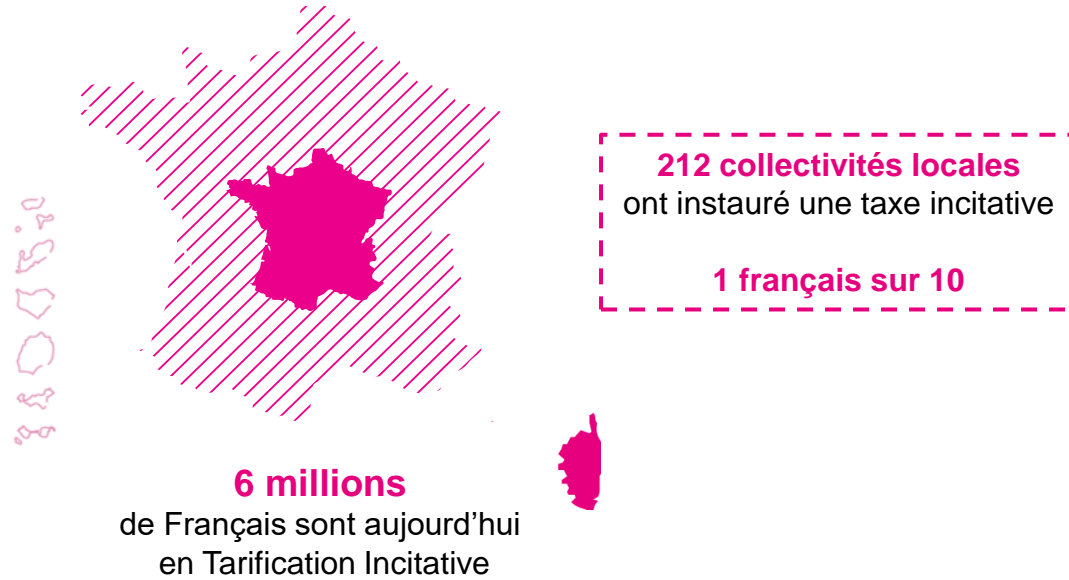
01



# État des lieux



# Contexte actuel



## Les caractéristiques des collectivités en Tarification incitative

Population moyenne 30 000 habitants

Principalement rurales, sauf : Besançon, La Roche sur Yon, Aire Cantilienne

Quelques destinations touristiques :

*Côtier (Crozon / île d'yeux / île Oléron*

*Montagne (Pays de Gex, Lac d'Aiguebelette)*

## Objectifs loi anti-gaspillage et économie circulaire (10/02/20)

### Objectif de collecte pour recyclage

**-15%** de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2030 (par rapport à 2010)

### Objectifs de réduction

**100%** de plastique recyclé d'ici à 2025

### Objectif de recyclage & de réemploi

**77%** des bouteilles en plastique pour boisson en 2025 et 90% en 2029



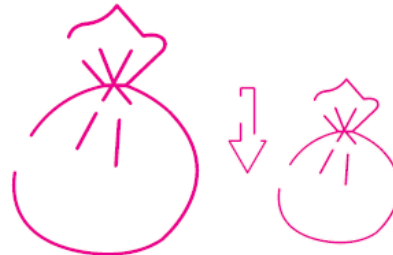
# Pourquoi s'intéresser à la tarification incitative ?

**La tarification incitative est la porte d'entrée des politiques « 0 déchet, 0 gaspillage »**

**Elle permet une prise de conscience des habitants du coût de la gestion des déchets et met en avant les gestes de tri et actes d'achat responsable !**

**Mais elle ne fonctionne pas seule, c'est un outil au service d'un nouveau schéma de collecte qui facilite les gestes de prévention et de tri pour les habitants :**

Modernisation de la collecte séparative des emballages et des papiers, en lien avec la mise en place de **l'extension des consignes de tri**



Mise en place d'une politique de gestion à la source des biodéchets, via le **compostage** ou une **collecte séparative**

Rationalisation du service proposé sur tous les flux dont OMR afin d'anticiper **l'augmentation de la TGAP**



# 02

## Quels bénéfices





# Potentiel recyclable perdu dans l'OM : un véritable enjeu

## National : AVANT PASSAGE TI

**25 %** du poids des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont des **emballages et des papiers**

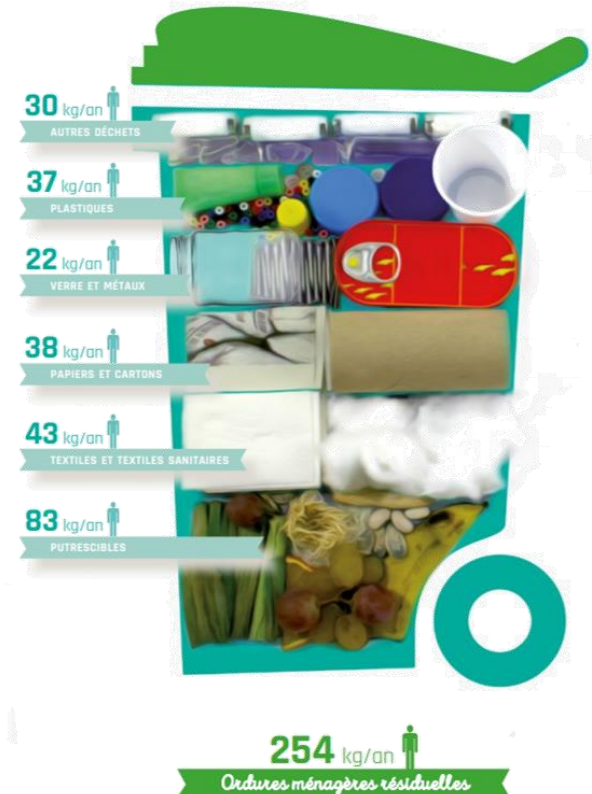
**262 KG** d'OMr sont jetés chaque année par les Français

**54 KG** par habitant et par an (masse sèche hors humidité) **d'emballages et de papiers** échappent ainsi à la collecte sélective

**3,5 millions de tonnes d'emballages et de papiers** supplémentaires pourraient être collectés sélectivement et triés pour un recyclage

**TOP 3** des matériaux restant dans les OMr, tous milieux confondus :  
**les emballages plastiques, les emballages papier-carton et les papiers**

## Trier ou jeter ?





# Des résultats à la hauteur des attentes



## AUGMENTER

les performances de collecte sélective  
et réduire la production d'OMR

On collecte en moyenne **+30 % d'emballages** (hors verre) et de **-20 à -50 % d'OMR** sur les territoires en TI.

C'est le seul dispositif qui permet d'atteindre de tels résultats dans les 2 ans qui suivent sa mise en œuvre.



## RESPONSABILISER

les citoyens et leur permettre  
d'agir pour l'environnement

La TI permet d'afficher **la juste valeur du service public** et de répercuter son coût à l'habitant en fonction de ses efforts et du service rendu.

Elle instaure une **nouvelle relation entre la collectivité et les citoyens** : elle incite les habitants à une consommation et à un geste de tri responsable.



## MAÎTRISER

les coûts de traitement

L'**augmentation de la TGAP** et la fermeture de nombreux exutoires ont un impact fort sur les coûts de traitement des OMR.

La baisse de production des OMR constatée sur les territoires en tarification incitative permet de **maîtriser ces augmentations**.

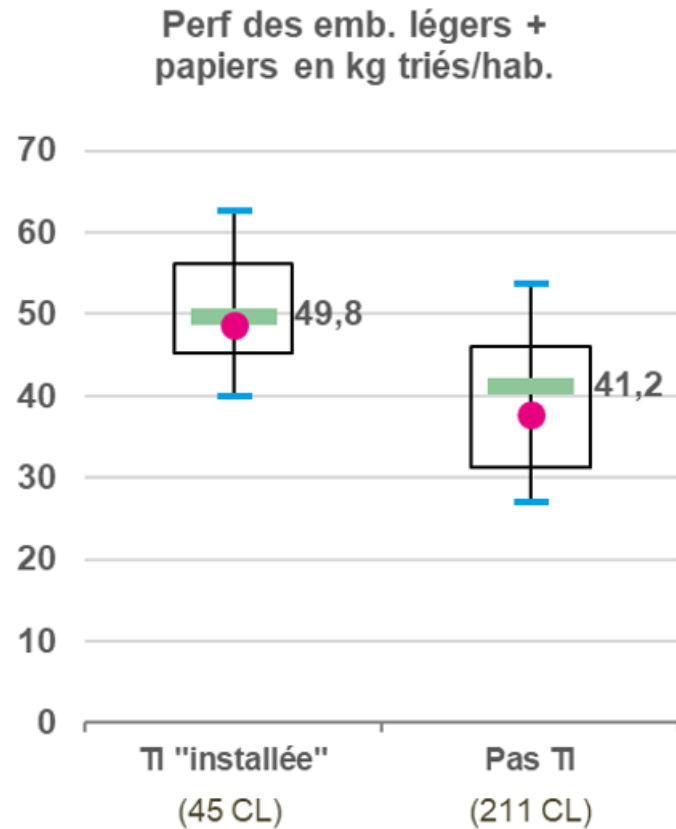


## RÉPONDRE

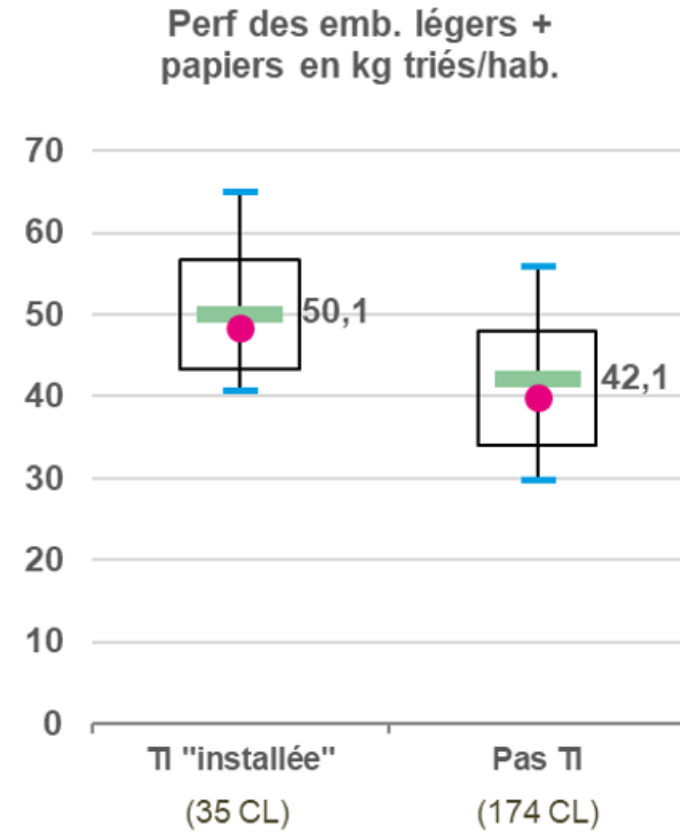
aux attentes des habitants

- ✓ **60 % des Français** pensent qu'il est urgent d'œuvrer pour l'avenir de la planète
- ✓ **1 Français sur 2** estime que les collectivités locales sont des actrices majeures pour agir concrètement en faveur du développement durable
- ✓ **70% d'entre eux** sont favorables à ce mode de financement

# Des performances à la hauteur des attentes



Milieu RURAL

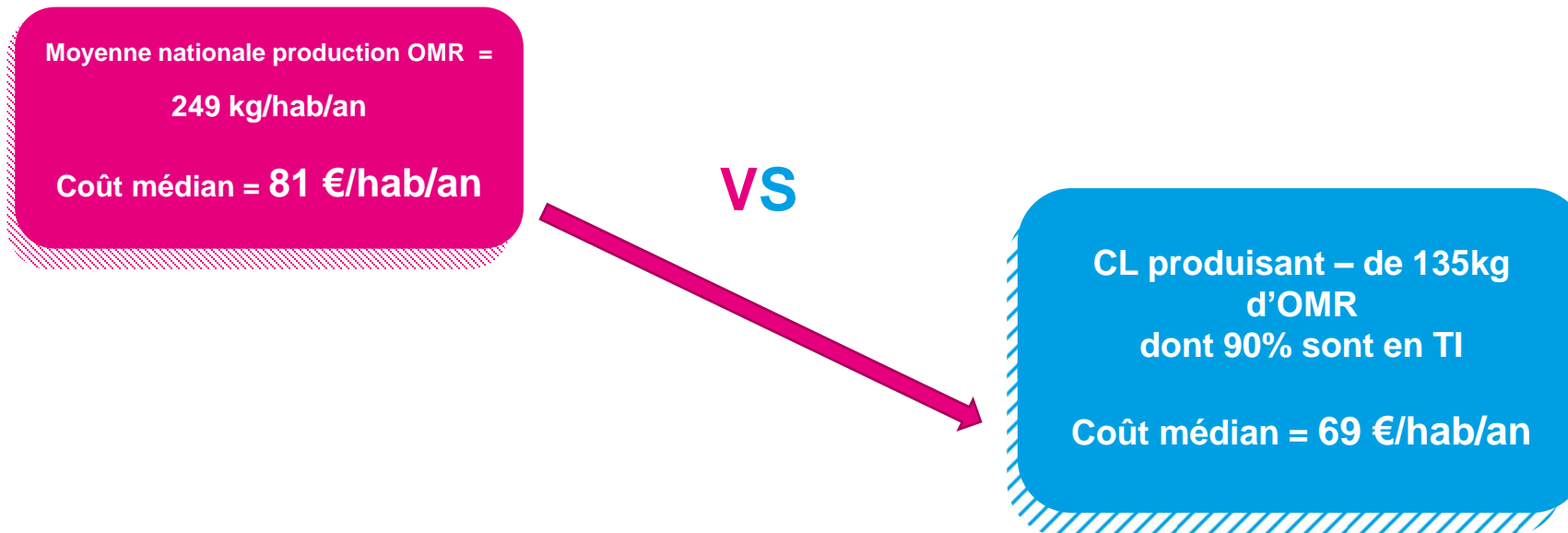


Milieu MIXTE RURAL

# Impact sur la performance économique

Depuis plus de 10 ans, il est difficile de promettre une diminution du coût des déchets :  
l'enjeu est **d'infléchir l'augmentation** programmée du coût du service avec **la hausse de la TGAP**,  
dans un **contexte réglementaire exigeant** et un **contexte international contraint**

Cependant...



# Focus Hauts-de-France



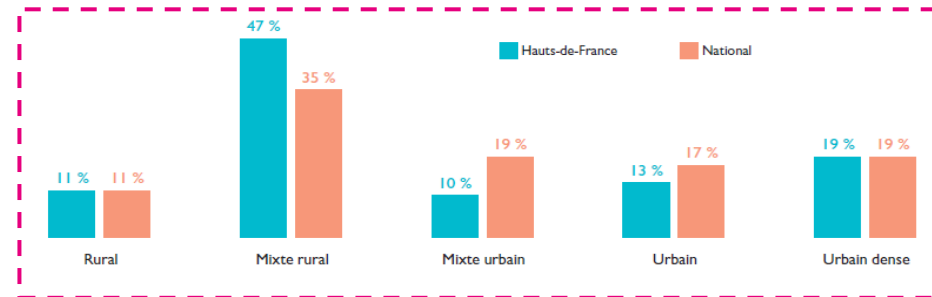
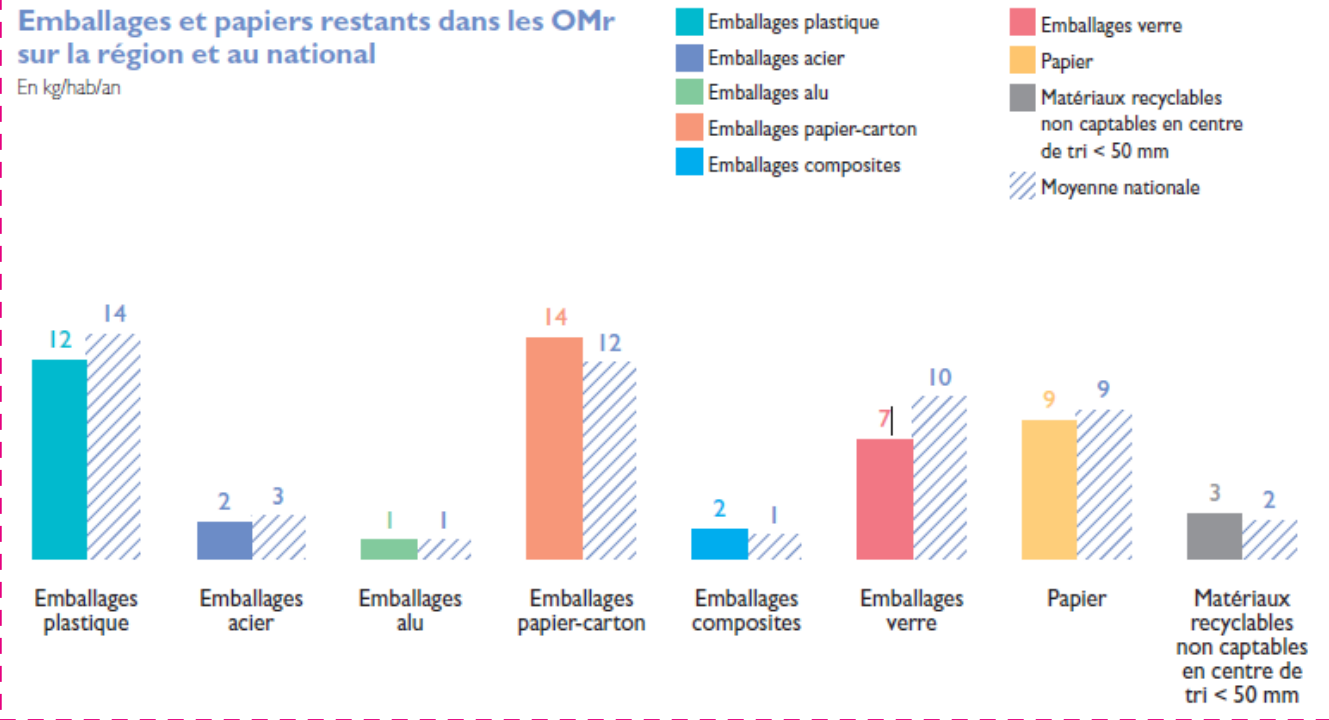
**51,1 kg/hab/an**  
d'emballages et papiers restant  
dans les OMr

**54 kg/an/hab au national**

**82,4 kg/hab/an**  
d'emballages et papiers recyclés  
**69,8 kg/an/hab au national**

## Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

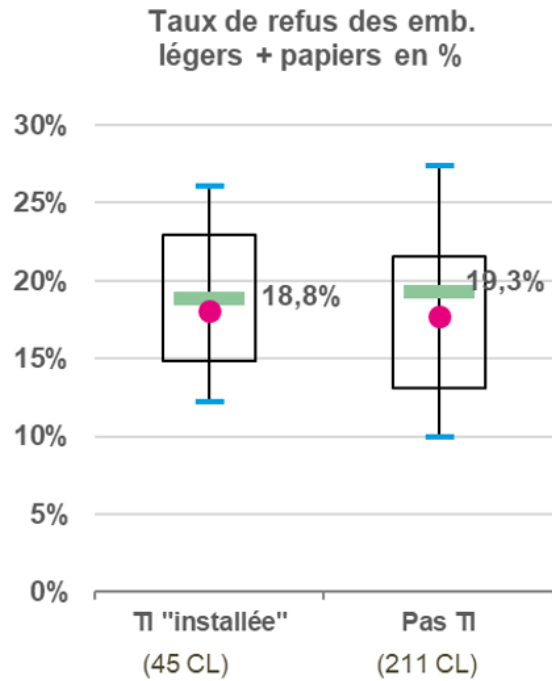


# 03

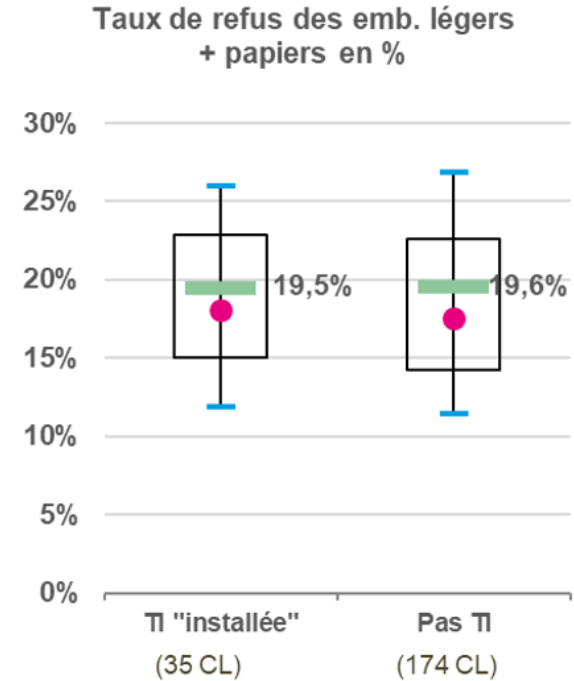
## Idées reçues



# Les refus de tri



Milieu RURAL



Milieu MIXTE RURAL

Peu de différence notable au niveau de la qualité de tri entre les collectivités TI et hors TI

# Les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages observés dans les territoires en tarification incitative sont de l'ordre de 2 kg/hab/an en moyenne, soit moins de 1 % des OMR.

On constate une augmentation des dépôts sauvages **dans les premiers mois** de mise en œuvre de la TI.

La **communication** et la **sensibilisation**, sur le terrain, ont un rôle essentiel.

De plus, grâce à l'action conjointe des maires (pouvoir de police) et de la collectivité en charge de la collecte, **les gestes inciviques peuvent être rapidement enrayerés.**

- Sujet de préoccupation pour **tous les territoires**, y compris sans tarification incitative
- Il est important de ne **pas le négliger et de l'objectiver** (recensement avant passage en TI, puis suivi)
- Nécessité de mettre au point des **procédures partagées avec les communes et partenaires** (collecte, recherche responsables, verbalisation)

2 voies pour verbaliser les auteurs de dépôts sauvages :

- **Le code pénal**, dans le cadre du non-respect du **règlement de collecte** (pouvoir de police spéciale associé à la compétence Déchets)
- **Le code de l'environnement**, dans le cadre du pouvoir de police générale du maire

# Les zones spécifiques

---

**Tous les usagers peuvent-ils utiliser le schéma de collecte « classique » ?**

- ❑ Les **professionnels** : **oui** (sauf cas très particulier – ex: Lourdes => l'utilisateur est le quartier)
- ❑ Les **touristes** : **oui** – Il faut avoir une approche adaptée
- ❑ Les **habitats collectifs** : **oui**

**Mais des solutions existent :**

- Sacs prépayés (mais attention à ne pas les laisser plusieurs jours sur le trottoir)
- Borne à accès contrôlé
- Abri-bac à accès contrôlé
- Kit pour les loueurs => plaquette d'info et badge présent dans le trousseau de clés
- Nouvelles technologies en développement : paiement par smartphone, cartes prépayées à retirer à l'office du tourisme, ouverture par code...

**Attention : les doubles services (PAP+AV) coûtent cher**



04

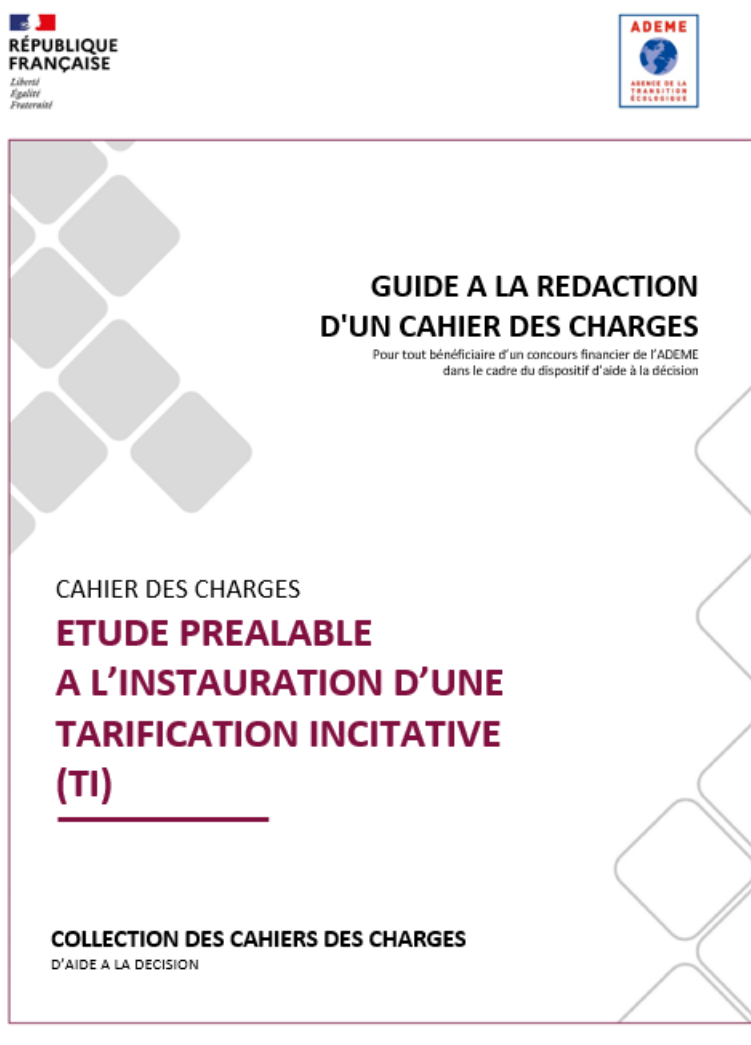
---

# Capitaliser sur les retours d'expérience



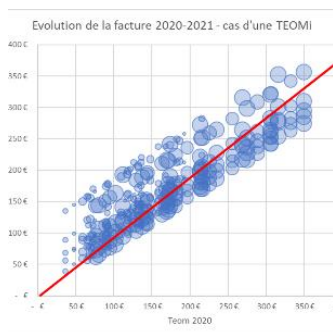
# L'importance de l'étude préalable : du sur-mesure pour vos territoires

---

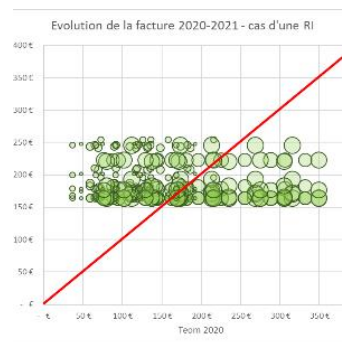


# Les variations de facture

Les impacts dépendent à la fois de la facture actuelle ( ex.TEOM / faible ou forte valeur locative & dimensionnement du taux) et du niveau d'utilisation du service.



En TEOM incitative, les ordres de grandeur de la facture Déchets sont maintenus.



En redevance incitative, les variations sont beaucoup plus marquées à la hausse comme à la baisse.



Plus le poids de la part variable est important, plus l'impact sera fort pour les gros producteurs

(familles nombreuses, professionnels, immeubles),

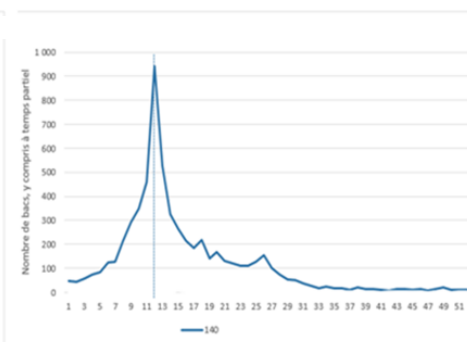
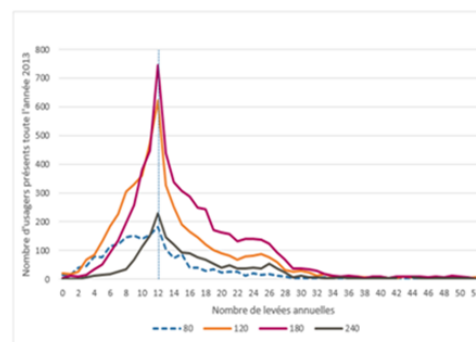
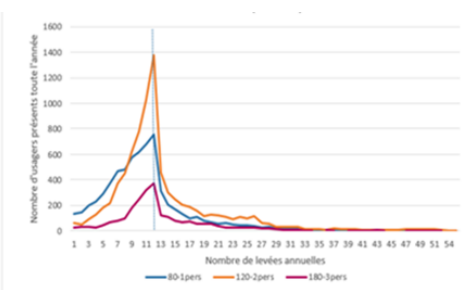
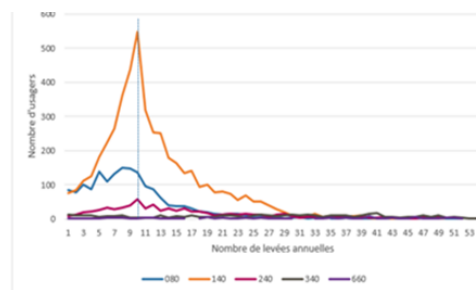
L'impact financier est estimé dans les études préalables. Avec la mobilisation forte des équipes techniques et de l'ensemble des élus de la collectivité, le choix des modalités tarifaires est au cœur de ce projet de mandat.

# Bonnes pratiques : sécuriser les recettes

**Enjeu :** Pour sécuriser leurs recettes, la majorité des collectivités en redevance incitative facturent une utilisation minimale du service, exprimée généralement en « *X levées incluses dans la part fixe* » ou « poids minimum facturé »

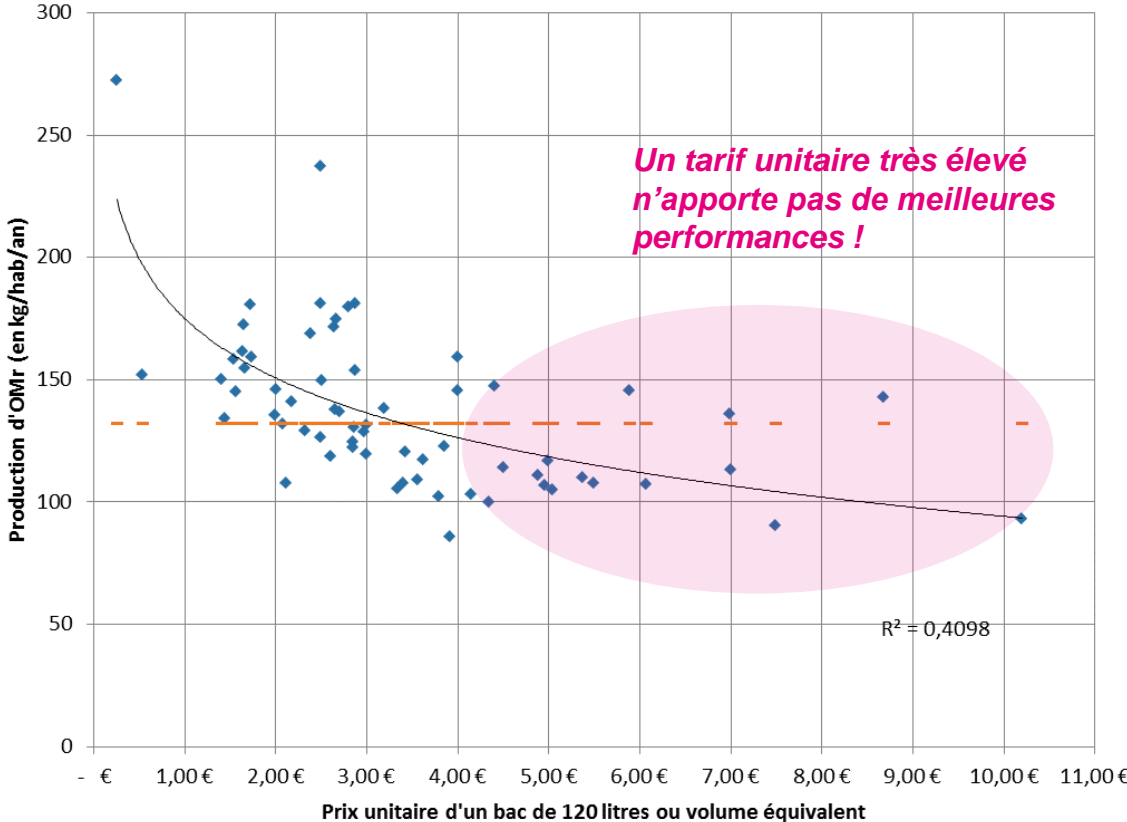
Les usagers calent systématiquement leur comportement sur le nombre minimum de levées facturées.

Les recettes issues des levées supplémentaires facturées représentent moins de 5% des recettes totales de la TI.



# Bonne pratique : bien ajuster les tarifs unitaires des levées

### Relation entre les tarifs unitaires des levées et la production d'OMr



# Les ressources Citeo

Kit métier, fiche réflexe, vidéos bonnes pratiques : nous mettons à votre disposition toutes les ressources nécessaires pour appréhender au mieux les étapes du déploiement de la TI.

**FICHE RÉFLEXE** COLLECTER

## La tarification incitative

Aujourd'hui en France, contrairement aux services de gestion de l'eau, de l'électricité ou du gaz qui sont facturés en fonction de la consommation, le service de gestion des déchets est majoritairement facturé sans tenir compte du niveau d'utilisation du service et de l'effort de tri des habitants. Le principe de la tarification incitative (TI) est simple : responsabiliser les citoyens et les faire payer en fonction du niveau d'utilisation du service. L'objectif est d'inciter la population à la prévention et au tri des déchets et ainsi mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets.

**Comment ça marche ?**

Pour mettre en place une tarification incitative, il suffit d'intégrer une part variable (calculée le plus souvent en fonction de la quantité d'OMR<sup>1</sup> produite) dans le calcul de la REOM<sup>2</sup> ou la TEOM<sup>3</sup> en vigueur sur le territoire.

TARIFICATION INCITATIVE	PART FIXE	PART VARIABLE
	 Abonnement au service (collecte, traitement des déchets ménagers, gestion des déchèteries, etc.). Cette part peut être proportionnelle au nombre de personnes dans le foyer.	 Nombre de bacs OMR* ou Nombre d'ouvertures de bacs OMR* ou Poids du bac OMR* ou Volume du bac OMR*

\*Au-delà du service minimum intégré dans l'abonnement (au choix des collectivités)

**BON À SAVOIR**

La TI est plus répandue à l'étranger sous le principe du « pay as you throw ». En effet, l'Allemagne, l'Autriche et la Wallonie (100 % des communes en TI), puis la Suisse (90 %), la Californie (74 %), l'Ontario (51 %) et les Pays-Bas (41 %).

**Comment mettre en place la tarification incitative ?**

La mise en place de la TI est un projet de mandat (de 3 à 6 ans) qui nécessite une mobilisation forte des équipes techniques et de l'ensemble des élus de la collectivité. La communication et la concertation occupent une place centrale. Cette communication de proximité doit illustrer, valoriser et favoriser l'implication des habitants tout au long du projet pour accompagner le changement.

**BON À SAVOIR**

Citeo accompagne les collectivités à chaque étape du projet : appui méthodologique, retours d'expérience ou encore mise en réseau avec des collectivités déjà engagées. Citeo propose également des mesures d'accompagnement spécifiques dans les appels à projet d'amélioration de la collecte qui permettent aux collectivités de disposer d'un financement complémentaire.

1 - Ordonnance Métrages Résiduels  
2 - Relevance d'abonnement des ordures ménagères  
3 - Taxe d'abonnement des ordures ménagères

**POUR TOUT SAVOIR SUR LA TARIFICATION INCITATIVE**

1/5

**ÉTUDES PRÉLABLES ET CONCERTATIONS**

**Développer la tarification INCITATIVE**

**CITEO**  
Donner, ensemble une nouvelle vie à nos produits.

# Avez-vous des questions ?

---

*Le présent document demeure la propriété de Citeo/Adelphe. Il est transmis à titre purement informatif et n'a pas valeur d'avis ou de recommandation technique et/ou juridique. Bien que tous les efforts aient été consentis pour s'assurer que les informations contenues dans ce document sont correctes et à jour, Citeo/Adelphe décline toute responsabilité-pour toute erreur ou omission. Citeo/Adelphe ne garantit ni la pérennité ni l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, au regard notamment, des évolutions et interprétations réglementaires en vigueur, de l'état de l'art et des dispositifs des REP Emballages ménagers et Papier graphique. A ce titre, le détenteur reste seul responsable de l'utilisation de ce document. -*



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.



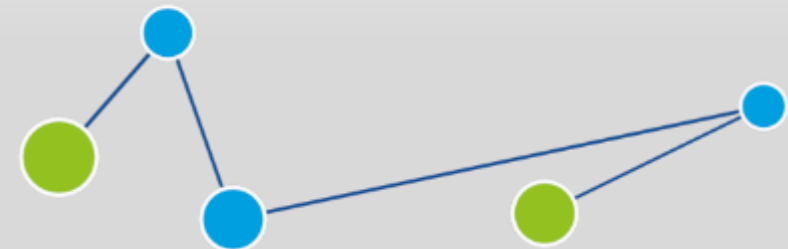
**Hauts-de-France**



**30** ‘

**Nathalie BLOT**

**Directrice Générale des Services Adjointe de la  
Communauté de Communes du Val de Somme**



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME



○ Mise en place  
de la TEOMi

# Sommaire

1. Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme
2. Les prérequis
3. Le déploiement
4. Premiers éléments de bilan
5. Quelques statistiques

# 1- Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme

Quelques chiffres clés :

- Création en 1994
- Un territoire de 280 km<sup>2</sup>
- 33 communes adhérentes
- 26 000 habitants
- Semi-rural



# 1- Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme

## Compétence collecte et traitement des déchets:

- Collecte en porte à porte, et en bacs, pour les OM et le sélectif.
- Collecte en point d'apport volontaire pour le verre et les journaux/magazines
- 2 déchetteries



# 1- Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme

## Quelques repères:

- Marché de collecte/ traitement et gestion de déchetterie attribué à Véolia
- Budget annuel environnement = 3 millions d'euros
- Moyens humains restreints: 1 responsable pôle environnement + 1 ADT

# 1- Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme

## Quelques repères:

- Pas impacté par la loi Notre: pas de fusion, pas de frein aux projets
- Tout le territoire de la CCVS concernée par la TEOMi
- Extension des consignes de tri à tous les plastiques dès 2016



# 1- Présentation de la Communauté de Communes du Val de Somme

## Tonnages 2021:

OM	4 738 t	175 kg/an/hab
Collecte sélective	1 361 t	50 kg/an/hab
Verre	1 092 t	40 kg/an/hab
Journaux / Magazines	521 t	218 kg/an/hab
Déchetteries	8 284 t	



## 2- Les prérequis

Equiper les camions de collecte avec un système embarqué d'identification de puce RFID et de transmission des données



24 000 € par camion

## 2- Les prérequis

- Pucer les bacs
- Constituer le fichier « usagers »



15 € par foyer visité

## 2- Les prérequis

- Définir les tarifs



### Grille des tarifs

Le prix au litre de la levée est fixé à **0,0143 €**.

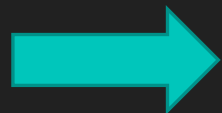
Volume du bac	Tarifs unitaires des levées
120*	1.72 €
140	2.00 €
240	3.43 €
360	5.15 €
770	11.01 €

\* Ce bac n'est plus distribué

# 3- Le déploiement

## Les outils

- Logiciel de tarification incitative (mise à disposition et maintenance)
- Gestion et mise à jour du fichier des redevables



5 000 € par mois

# 3- Le déploiement

## Le calendrier

- 1<sup>er</sup> janvier N : début du comptage. Les levées sont comptabilisées sur une année entière.
- Mars N+1 : vote du taux de TEOM et du tarif de la part variable (en euros/ à la levée).
- Mars N+1 : envoi des données, comptabilisées en année N, aux services fiscaux.
- Septembre / Octobre N+1 : les services fiscaux envoient les avis de taxe foncière sur lesquels figurent la TEOM part fixe et part variable.

# 3- Le déploiement

## La Communication externe

- Distribution d'un flyer en décembre N-1
- Envoi d'un courrier personnalisé avec code d'accès à l'extranet pour consulter le nombre de sorties.
- Envoi d'un second flyer en mars N
- Articles dans la presse locale
- Articles dans le journal d'information de la Communauté de Communes et dans les journaux communaux
- Mise à jour du site internet

# 3- Le déploiement

## La Communication interne

- Auprès des élus
- Auprès des collègues
- Auprès des secrétaires de mairie

# 4- Premiers éléments de bilan

## Comparatif 2015 et 2017

Evolution des tonnages

	2015	2016	2017
OM	5 668	4 651	4 539
CS	882	1 039	1 129
Verre	931	982	981
Papier	526	591	615
Déchetterie	5 807	6 436	7 272





# 4- Premiers éléments de bilan

## Effets pervers

- Dépôts sauvages
- Augmentation du taux de refus de tri : de 15 à 30 % (à nuancer avec le passage aux extensions de consignes de tri)

## Actions correctives

- Communiquer
- Organiser des suivis de collecte et des campagnes de sensibilisation
- Collaborer étroitement avec les maires

# 5- Quelques statistiques

## Nombre de levées

En 2020, 547 197 levées ont été comptabilisées  
soit une baisse de 3.2 % des levées par rapport à l'année 2019,  
aussi bien pour les ordures ménagères (-3%) que pour le sélectif (-3.3%)

# 5- Quelques statistiques

## Taux de présentation

Les taux de présentation pour l'année 2020 sont de:

33.2 % en 2020 contre 34 % en 2019 pour les OM

54.65 % en 2020 contre 57 % en 2019 pour le sélectif

# 5- Quelques statistiques

## Montant de la part variable

Le montant de la part variable de la TEOMI pour l'année 2020 est de 492 065 €

soit une baisse de 2.19 %

expliquée par la variation du nombre de bacs collectés.



**Hauts-de-France**

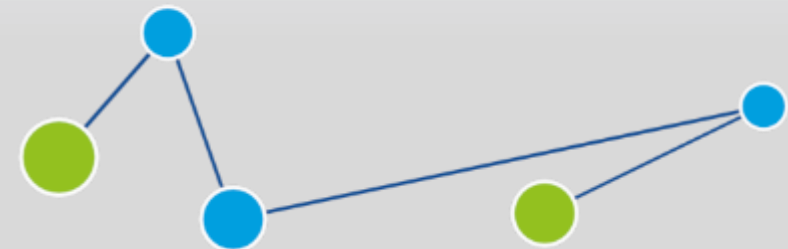


## **Monsieur PLATEAUX**

Vice-Président en charge de l'Environnement de la  
Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne

## **Emilie Morvan**

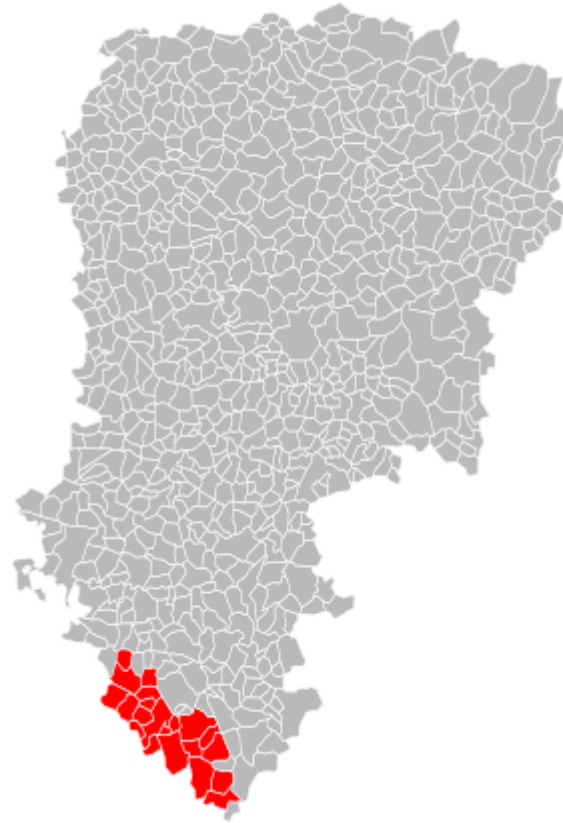
Chargée de mission de la Communauté de Communes du  
Canton de Charly sur Marne



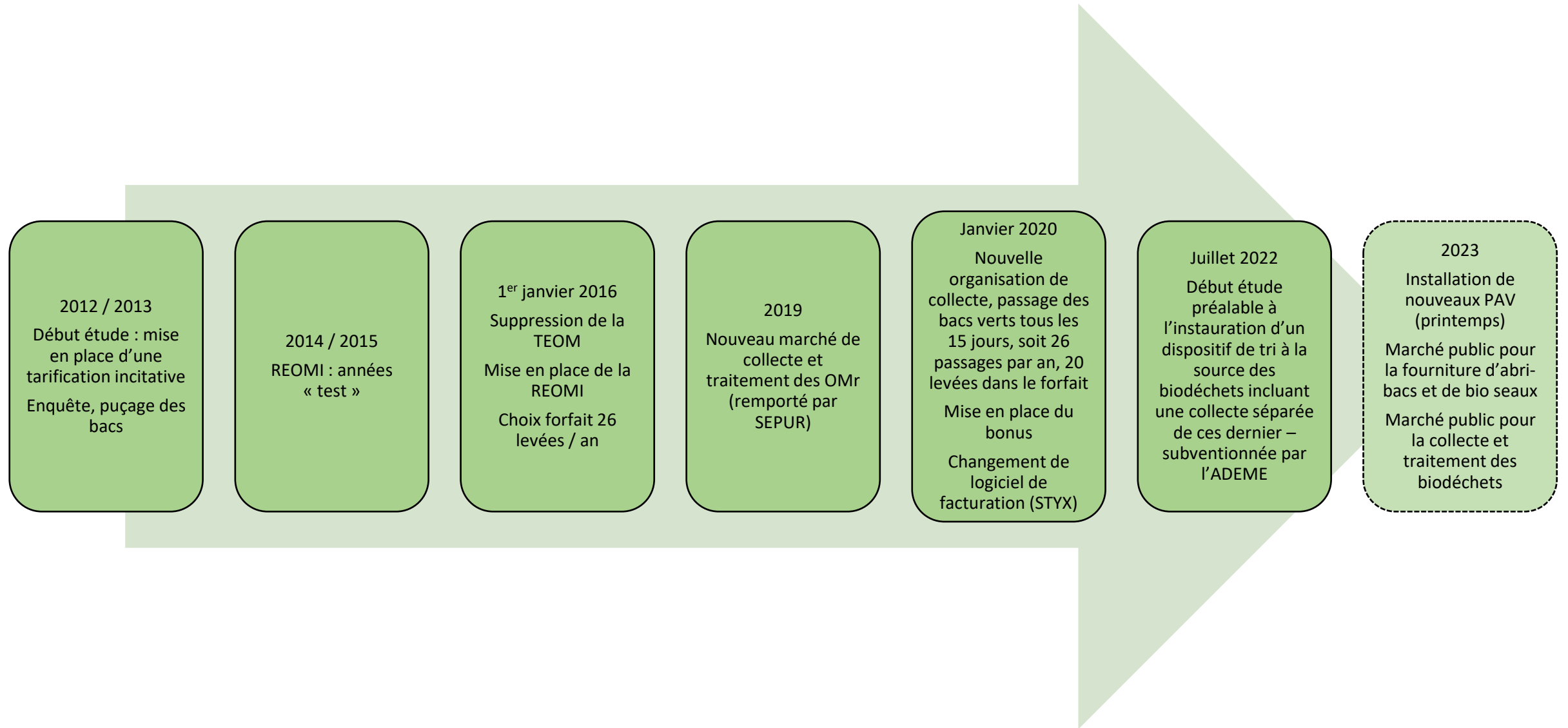


# Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

16 000 habitants  
21 communes



# A. Dates clés



## B. Organisation

Volume bac	Nbr bacs
140 L (1 à 3 pers.)	4 651
240 L (4 à 5 pers.)	1 786
360 L (+ 6 pers.)	244
660 L (professionnels)	63
PAV	Nbr foyers
Semi-enterrées	376
aériennes	144

	1 à 3 pers	4 à 5 pers	+ 6 pers	pro
volume bac	140 L	240 L	360 L	660 L
forfait base 20 levées depuis 2016	168 €	264 €	378 €	666 €
<b>Bonus (entre 15 et 19 levées)</b>	- 4 € par levée	- 6,40 € par levée	- 9 € par levée	- 16 € par levée
<b>Malus (entre 21 et 26 levées)</b>	+ 6,15 € par levée	+ 10,53 € par levée	+ 14,92 € par levée	+ 28,97 € par levée

Évolution	6 €			
<b>2023</b>	<b>174 €</b>	<b>270 €</b>	<b>384 €</b>	<b>672 €</b>

### LEVÉES 2022

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
190	151	152	146	195	189	218	231	258	276	361	402	417	403	350	313	283	292	272	236	246	254	316	281	220	90
53,26%														22,38% BONUS			3,50%	20,86% MALUS							

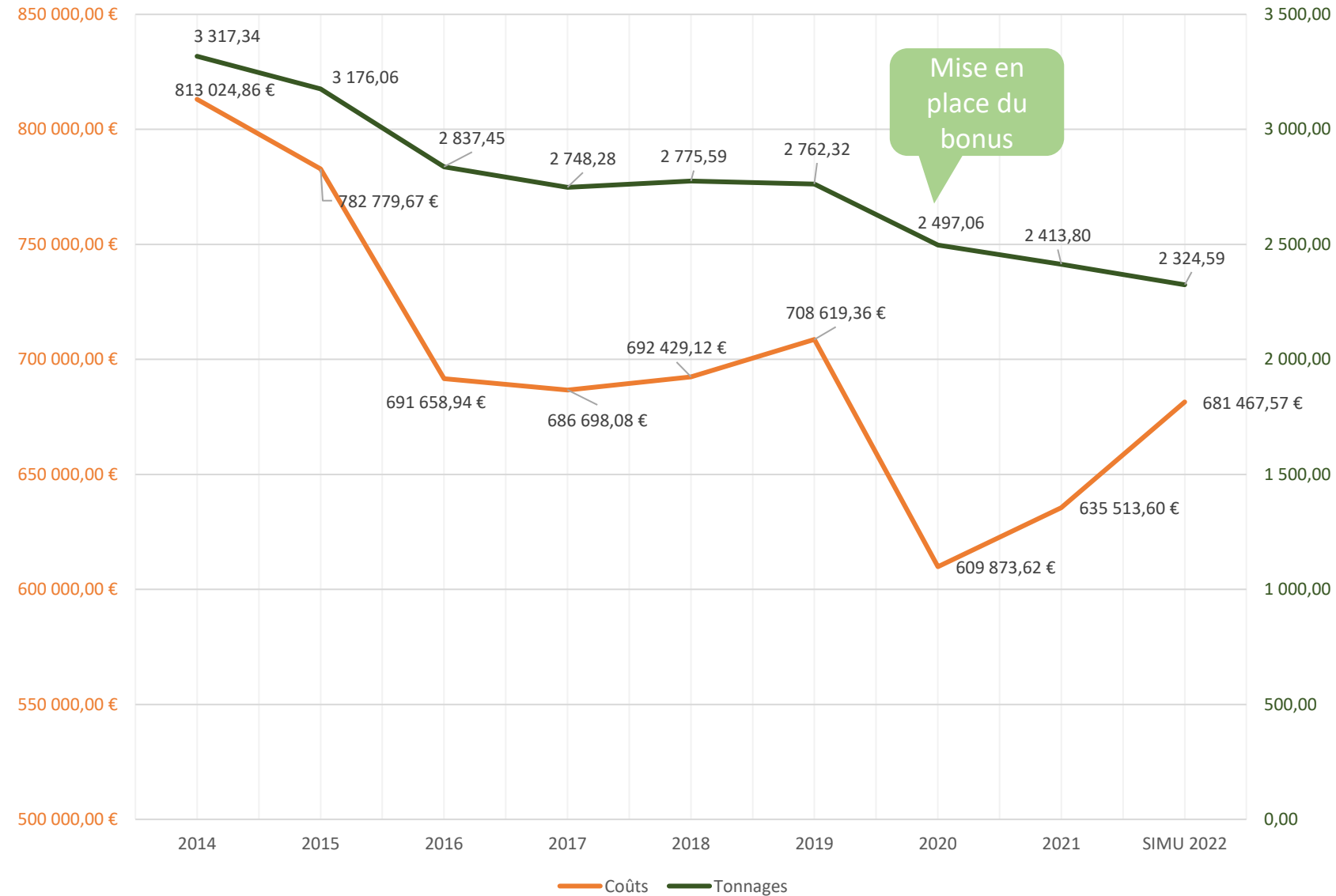


## C. Impayés

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b> Estimatif	<b>TOTAL</b>
% targe total des impayés	0,64%	0,94%	1,42%	1,31%	1,55%	2,08%	5,85%	1,92%
% targe impayés hors non valeur	0,17%	0,30%	0,85%	0,87%	1,27%	2,06%	5,85%	1,56%

# D. Évolution coûts et tonnages

## 1. Ordures ménagères



### Évolution des tonnages depuis

**2014 :**

- 29,93 %
- 992,75 tonnes

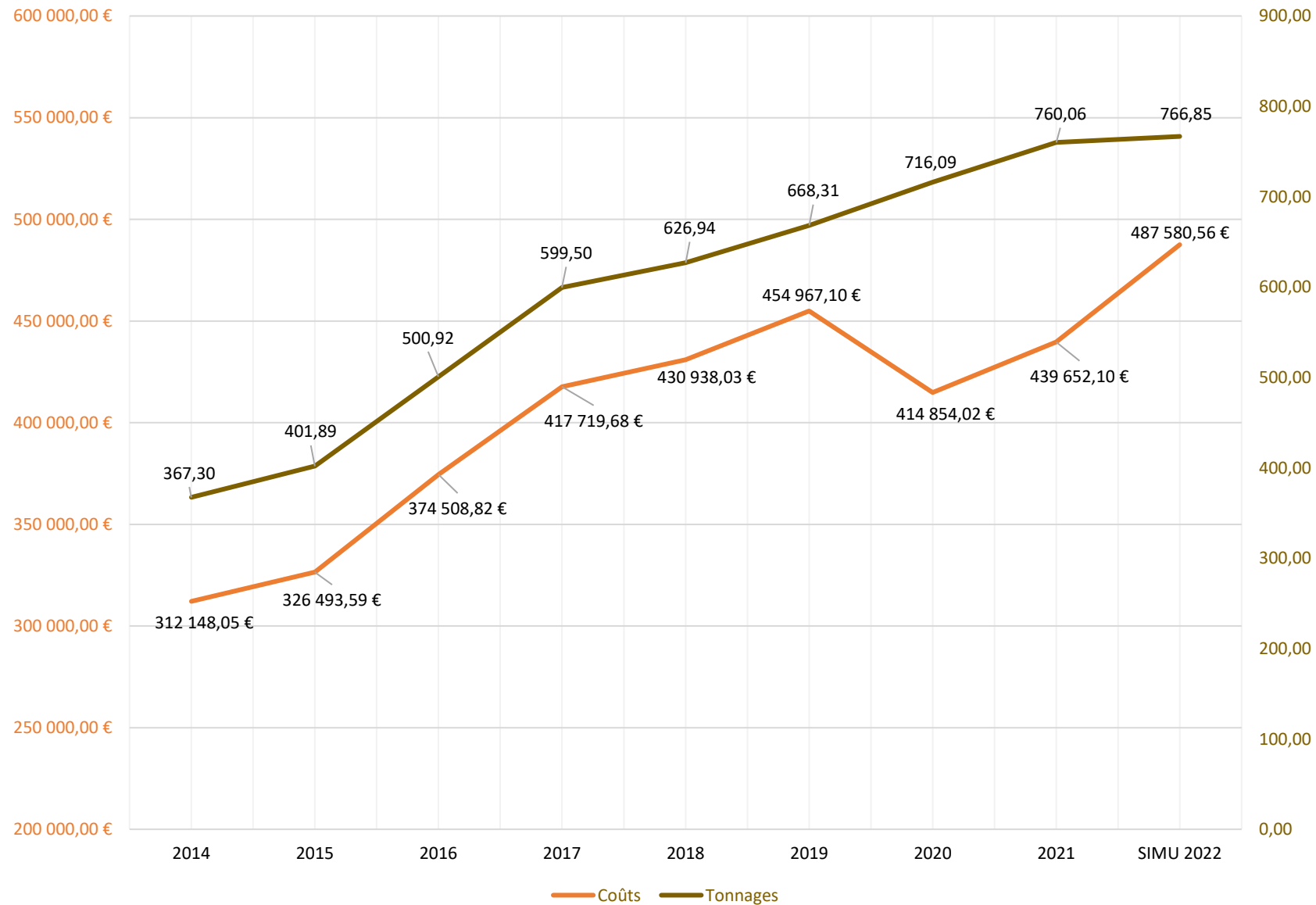
### Évolution des coûts depuis

**2014 :**

- 131 557,29 €

# D. Évolution coûts et tonnages

## 2. Tri sélectif



**Évolution des tonnages depuis 2014 :**

+ 108,78 %

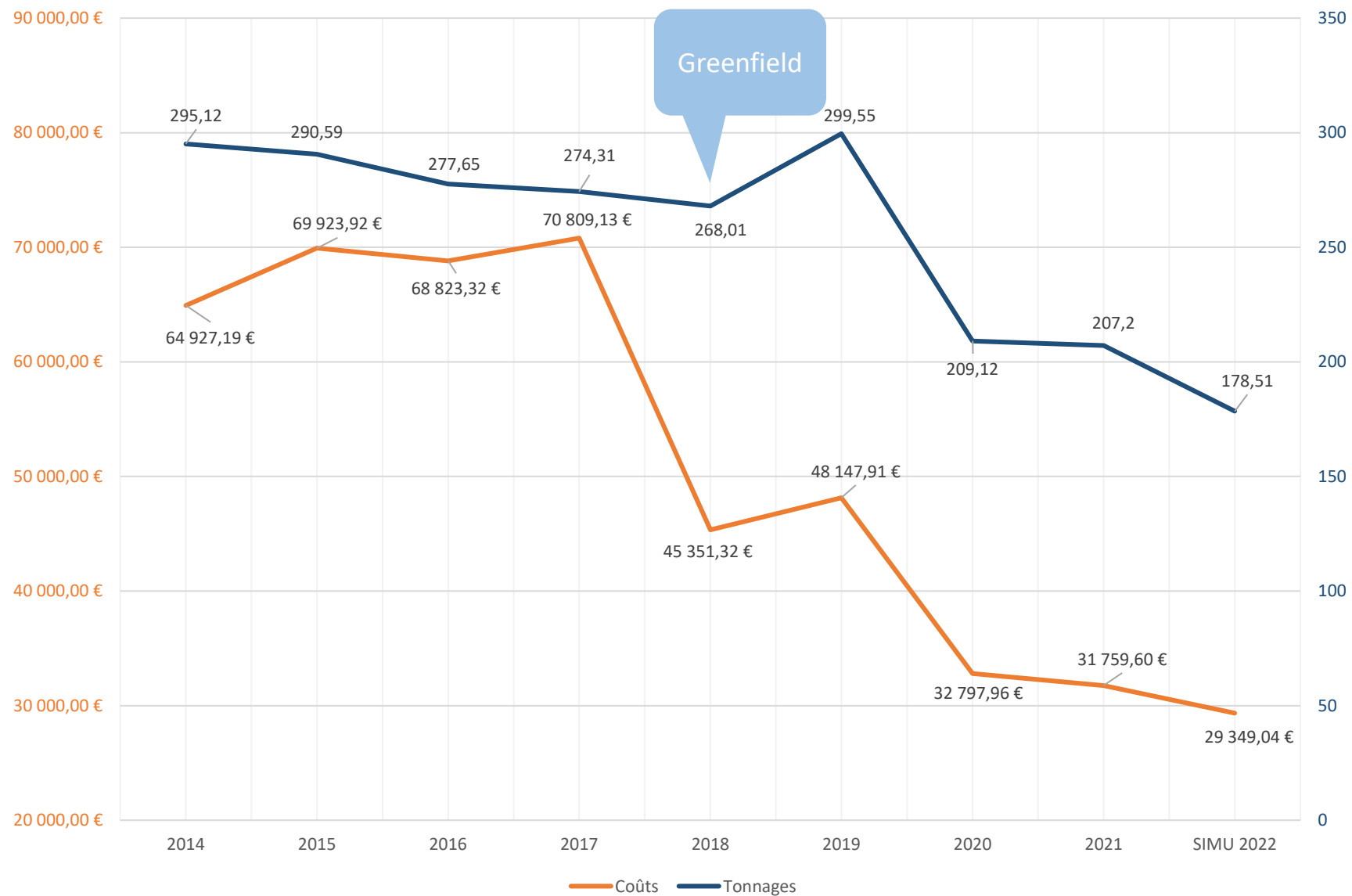
+ 399,55 tonnes

**Évolution des coûts depuis 2014 :**

+ 175 432,51 €

# D. Évolution coûts et tonnages

## 3. Journaux - Revues - Magazines



Collecte en PAV séparé du tri sélectif

**Évolution des tonnages depuis 2014 :**

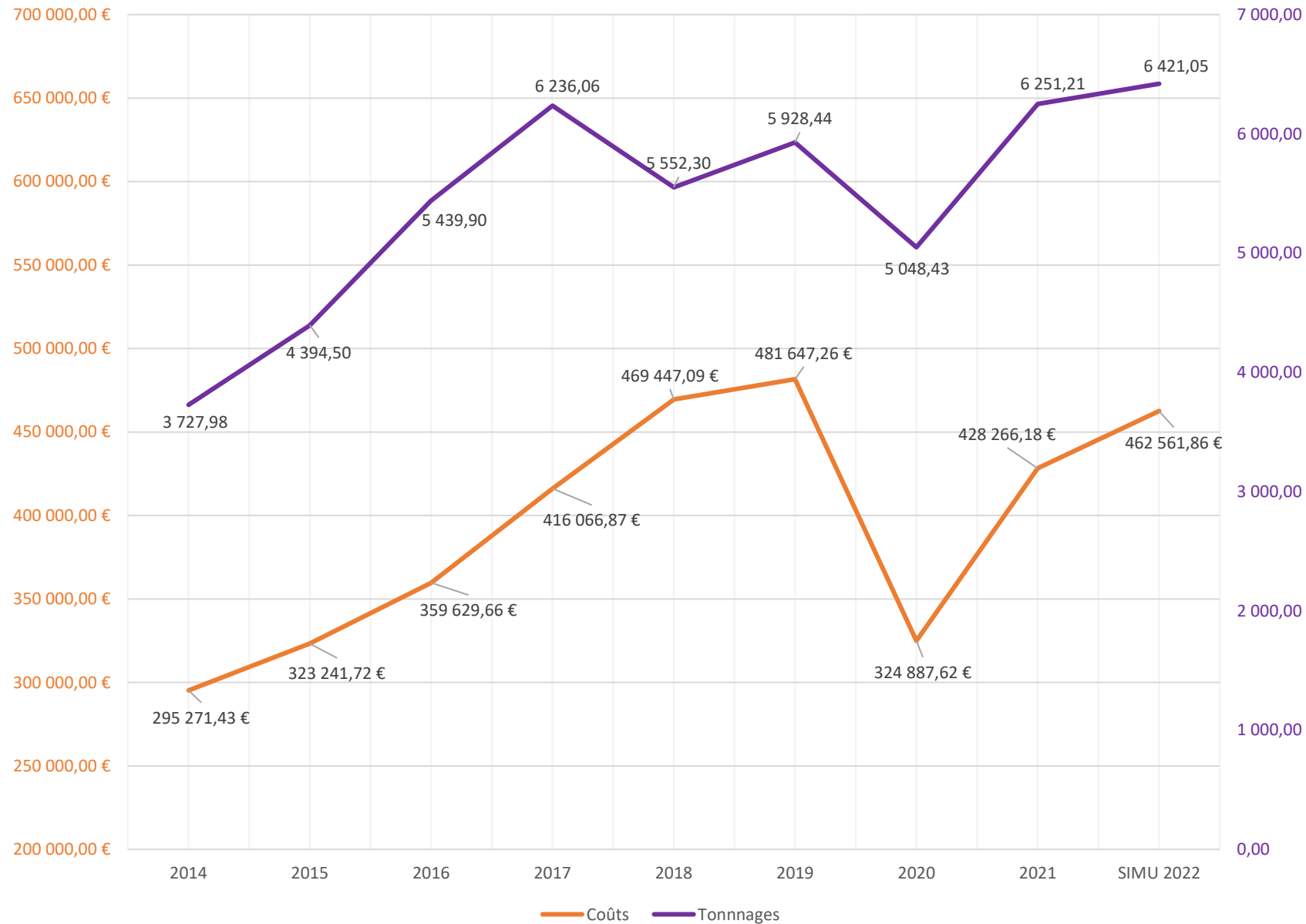
- 108,78 %
- 399,55 tonnes

**Évolution des coûts depuis 2014 :**

- 35 578,15 €

# D. Évolution coûts et tonnages

## 4. Déchèterie



### Évolution des tonnages depuis

**2014 :**

+ 58,06 %

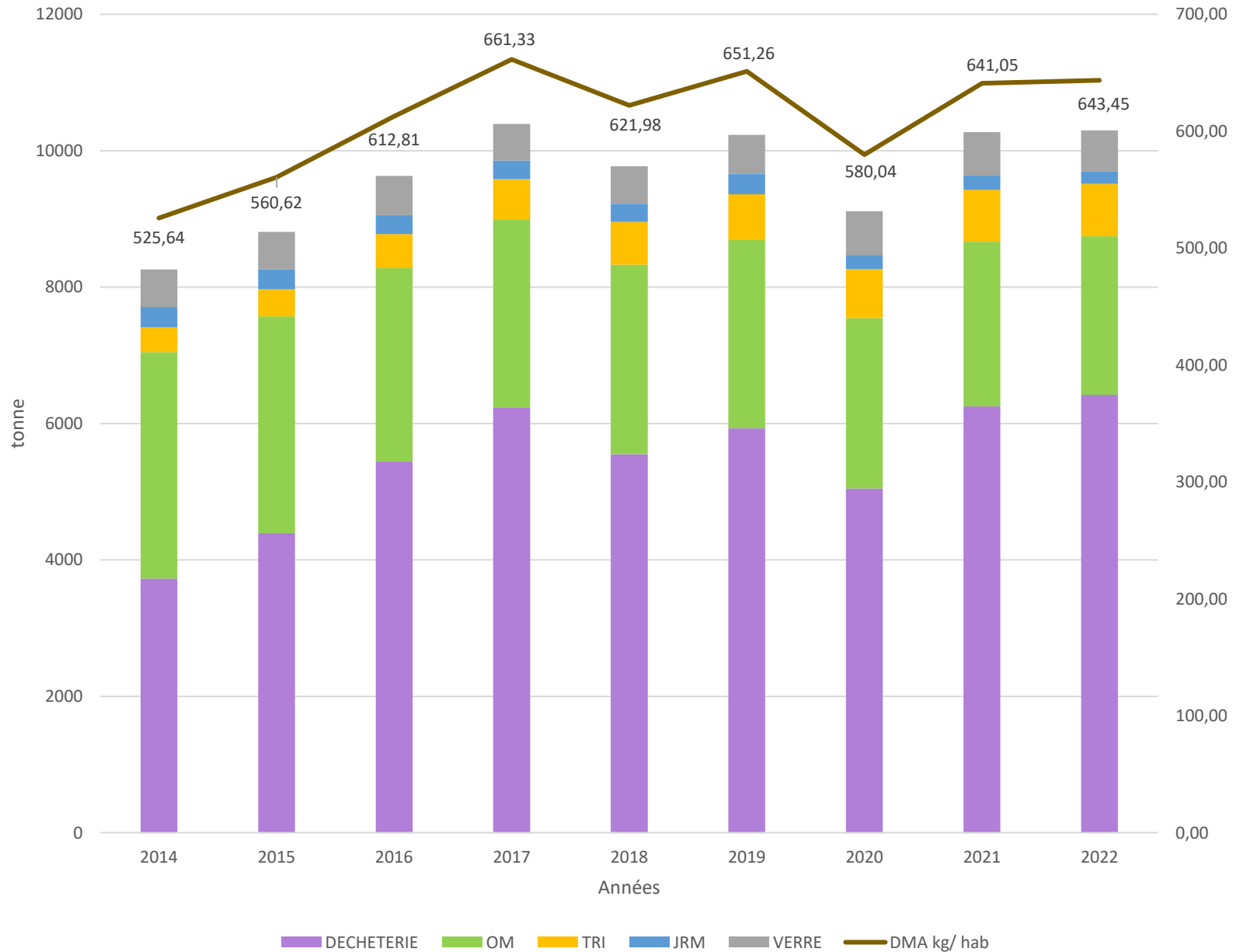
+ 2 693,07 tonnes

### Évolution des coûts depuis

**2014 :**

+ 167 290,43 €

# D. Évolution des DMA



En 2019, la moyenne en France pour les DMA était de 713 kg/hab

## E. Dépôts sauvages

- Observation d'un dépôt, essentiellement aux emplacements des PAV
  - Installation d'un dispositif de surveillance
  - Une fois par semaine, les gardiens de déchèterie font le tour de l'ensemble des PAV de notre territoire
  - Par la suite, un agent de la C4 extrait les images pouvant servir de preuve lors du dépôt du dossier en gendarmerie
  - La C4 se charge de facturer les déposants après avoir été reçus par les gendarmes
- 
- Les communes peuvent prendre contact avec l'agent de la C4 afin qu'il gère les dépôts sauvages

	2019	2020	2021	2022
Montant PV	408 €	180 €	4 611 €	2 701 €
nbr de déposants	6	1	18	19
Montant amende	68 €		68 €	135 €
			135 € (juin)	

## F. Points de vigilance

Enquête terrain  
Attribution et  
puçage des  
bacs  
Fichier



Obtention d'un  
logiciel  
permettant de  
compléter un  
maximum de  
données



Validation  
juridique  
Règlements de  
collecte et  
facturation



Choix du forfait





Région  
Hauts-de-France

## Vos interlocuteurs

Jean Michel FOUQUET

03 74 27 14 32 - [jean-michel.fouquet@hautsdefrance.fr](mailto:jean-michel.fouquet@hautsdefrance.fr)

Sylvie PERRAIN

06 72 79 64 12 - [oikeo@orange.fr](mailto:oikeo@orange.fr)

Sébastien DESPLANQUES

06 80 02 55 44 - [s.desplanques@v2r.fr](mailto:s.desplanques@v2r.fr)

Hauts-de-France



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez toute l'actualité de l'Agence sur le site

[www.hautsdefrance20202040.fr](http://www.hautsdefrance20202040.fr)